

Un projet à la mesure de l'égalité et de la liberté au cœur de nos utopies... et de notre pratique politique¹

Le processus de co-construction semblant être sur les rails, nous voudrions ici soumettre quelques éléments de programme et de stratégie : comment passer de l'existant pour construire et réaliser l'utopie ? En matière d'existant, nous traiterons ici de la question de l'égalité. En matière de transition entre l'existant – l'égalité proclamée, les inégalités réelles –, et l'utopie – l'égalité réelle et concrète –, un courant révolutionnaire moderne devrait disposer de quelques éléments stratégiques de base dans un pays comme le nôtre : un pays capitaliste développé, ex-puissance coloniale et terre d'émigration (dont 12 à 15% de la population est «étrangère»), un pays au prolétariat à la fois généré et «plurinational», lequel prolétariat – entre autres divisions – est divisé entre une partie ayant des droits civiques et une autre qui en est exclu.

Quelques remarques

Il est abusif de réserver le terme «communauté» à des groupements sociaux minoritaires. La «première» des communautés, celle qui défend toujours ses privilèges, c'est celle de la «majorité» (blanche, masculine, hétérosexuelle, etc.), celle qu'on pourrait deviner dans l'article 26 de la Constitution de 1793 : *«Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.»*

À toutes les époques, les phénomènes migratoires ont donné naissance à des «minorités» aux contours mouvants, sans implantation territoriale bien définie, ainsi qu'à des regroupements linguistiques et culturels (communautaires) plus ou moins spontanés. Et à notre époque plus encore qu'autrefois, grâce à la magie des transports et des communications –, les diasporas constituent des communautés transnationales

qui, tout en assimilant les cultures des pays où elles s'installent, partagent tout ou partie des cultures et des coutumes communes – certes souvent reconstruites mais pourtant bien réelles – issues des pays ou territoires d'origine. Les diasporas élaborent des formes de solidarité particulières, entre autres avec ceux et celles qui sont restés au pays, tandis qu'apparaissent des identifications culturelles transnationales (littérature, musique, sport ou cinéma). Ainsi que l'écrit Pap Ndiaye à propos des Noirs, *«la diaspora [...] offre des formes d'identification qui transcendent les limites nationales et offrent de réfléchir à des formes de domination globalisées»*.

Il y a toujours eu dans les pays industrialisés une distribution de la force de travail, des emplois et des revenus : selon le genre et selon l'origine. Différenciée selon les temps et les lieux, sans cesse renouvelée, cette distribution genrée et «ethnalisée» est une relation sociale qui construit elle aussi un groupe majoritaire qui ne se reconnaît pourtant jamais comme tel.

Dans un contexte de réagencement et de restructuration des systèmes de domination économique, politique et idéologique des États et du capital (globalisation, multinationales, etc.), les débats qui (re)surgissent autour de «communautés nationales» (réelles, imaginées et/ou réinventées), posent avec une acuité nouvelle la question de l'articulation du «tout» et des «parties» dans les sociétés comme la nôtre.

Pour poser quelques jalons, nous avons choisi de partir d'une brochure de la FASE, *Osons la révolution démocratique*², qui formule une série de préoccupations qui nous paraissent à la fois essentielles et nécessitant des approfondissements et des concrétisations sous la forme d'un programme d'action. Dans le cours de nos commentaires, nous tenterons également de regarder, extrêmement brièvement, comment ces questions ont été abordées par quelques-uns des protagonistes du mouvement socialiste et ouvrier dans le monde et dans l'histoire.

Citons pour commencer quelques extraits de cette brochure :

«Proposer des axes de rupture avec le capitalisme et l'ordre dominant.»

«Nous nous inscrivons sur le temps long d'une mutation culturelle car il faut décoloniser les consciences³, modifier en profondeur les comportements individuels et collectifs en

1. Ce texte se veut une contribution à la co-construction en cours. Sa nature même fait que nous nous sommes volontairement tenus à distance des «événements» pour tenter de nourrir un débat plus fondamental dont les implications pratiques et quotidiennes transparaissent pourtant à la lecture.

2 *Osons la révolution démocratique*, 2012.

3 Nous ne discuterons pas ici de la très contestable notion de «décolonisation des consciences».

même temps que mettre à bas les structures de domination et d'exploitation. Nous situons aussi dans le moyen terme des alternatives pour réaliser d'autres choix. Nous agissons dans le temps court face aux urgences. Notre orientation dans chacune de nos interventions est de réaliser des avancées émancipatrices.»

«La lutte contre toutes les dominations et discriminations, au lieu d'une hiérarchisation des combats qui laisse sur le bord de la route ou qui cantonne dans le champ du sociétal tant d'acteurs citoyens.»

«Réaffirmer le principe d'égalité devant les droits et d'élaborer des propositions d'actions politique à partir des exigences des mouvements sur ce terrain.»

«Mettre en œuvre des mesures pratiques d'accès aux droits.»

Une première remarque ici : il s'agit pour nous d'articuler les temps court, moyen et long, dans des dimensions à vocation stratégique. Les articuler, ce n'est pas les concevoir comme successifs et séparés par des barrières. Le temps long est déjà commencé et les temps court et moyen permettent de le révéler, de les construire, de faire les sauts qualitatifs (les «ruptures»).

Pour dire les choses ici de la manière la moins polémique possible, il y a une certaine distance entre ce qui est écrit dans cette brochure et ce qui est contenu dans le programme partagé du Front de gauche qui n'introduit en rien l'articulation entre les court, moyen et long termes et qui, entre parenthèses, ne formule jamais explicitement (sauf erreur) l'existence de l'«oppression», de la «relégation», de la «ségrégation raciale», ou des «dominé·es⁴».

Qu'entendons-nous par une révolution démocratique ?

Il va de soi que pour le courant que nous co-construisons, il ne s'agit aucunement d'un retour à une démocratie parlementaire améliorée, pas plus qu'à une démocratie parlementaire mâtinée de proportionnelle et de référendum d'initiative populaire ou encore de participation citoyenne soumis au bon vouloir régalién du pouvoir, qu'il soit celui du président ou celui d'un maire. Ce n'est évidemment pas la 6e République que nous voulons. Nous voulons

une rupture-dépassement avec les carcans des institutions : celles de la 5e République évidemment, mais aussi ceux de la démocratie nommée bourgeoise. Nous voulons donc, si les mots ont un sens, une révolution démocratique : c'est-à-dire une autre forme d'expression, d'organisation du «souverain», une démocratisation radicale des institutions en lien avec notre projet autogestionnaire, où, à tous les niveaux et dans tous les domaines, les citoyennes et les citoyens (quelle que soit leur nationalité) soient actifs et décisionnaires. Les institutions nouvelles doivent permettre d'organiser la concertation, le débat, la confrontation et la gestion (nous disons bien la gestion et non pas la négation) des contradictions. La république des égaux-égaux que nous voulons doit se donner les moyens de rompre non seulement avec le capitalisme et ses institutions, mais aussi avec les mécanismes de reproduction des dominations et des oppressions.

Là, nous entrons de plain-pied dans le vif du sujet : la «race», les discriminations, la relégation, la ségrégation, les oppressions –, et il faut ici employer des catégories qui sont le plus souvent bannies de notre espace pensé et de notre vocabulaire : «races», «ethnies», «minorités nationales», «communautés». Catégories qui doivent se conjuguer en permanence avec le genre, désormais plus admis, même si c'est trop souvent par simple supplément d'âme.

Nous citerons pour la faire nôtre une phrase de l'historien afro-américain Manning Marable, qui nous semble tout à fait convenir à la situation française : *«Ne pas tenir compte de la race et du genre, disait-il, c'est du racisme et du sexisme»*. Aux États-Unis, on appelle ça *colorblindness*, «aveugle à la couleur», c'est-à-dire ne pas voir (ou vouloir voir) les clivages raciaux. Là-bas, c'est en général la posture de la droite : on y combat même les mesures de correction des inégalités et des discriminations au nom de l'égalité et de la Constitution qui interdit la discrimination, et – comble de l'ironie – on s'appuie pour cela sur le rêve de Martin Luther King. Ici, chez nous, dans la «Patrie des droits de l'homme», dans ladite République «une et indivisible⁵», dans ladite «République

5. Au demeurant, la lecture de la Constitution de 1793 indique que dans son esprit ce n'est pas la «République» comme institution qui est «une et indivisible», mais la «souveraineté populaire». Souveraineté populaire à ne pas confondre avec une quelconque forme et nature d'État, mais ayant pour sens les citoyen·nes associé·es : «Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté» (souligné par nous).

4. Il n'était sans doute pas anodin que pendant le mouvement guadeloupéen contre la «profitation», certains n'y ont vu qu'une formidable lutte syndicale.

laïque», c'est au contraire à gauche, et aussi – et c'est là l'objet de nos préoccupations – dans le large espace à la gauche de la gauche, que l'on est frappé de cécité (voire pire) face à ces questions et cela au nom d'un «universalisme» abstrait⁶. (Les mêmes, ou d'autres, étaient hier hostiles au féminisme au nom de l'unité de la classe ouvrière; ils le sont sans doute encore aujourd'hui tout en adoptant une «posture» favorable aux droits des femmes.)

Rappelons qu'après la Révolution russe – et bien avant que le thermidor stalinien n'ait tourné Octobre en son contraire –, certains remarquaient que derrière les «enseignes du supra-nationalisme et de l'internationalisme» se dissimulaient parfois «la russification oppressive» et «les tentatives de la nation dominante de maintenir sa domination⁷». Cette situation, vieille de près d'un siècle dans un pays arriéré, n'est après tout ni si datée ni si marquée géographiquement et socialement que ça! Divers auteurs qui ont traité du marxisme russe d'avant la Révolution signalent aussi – sans que l'on puisse évidemment confondre ces positionnements avec un chauvinisme quelconque – que pour beaucoup des socialistes de l'empire russe, la solution des problèmes soulevés par les nationalités – notamment les Juifs qui étaient une minorité sans territoire – ne se trouvait pas dans des solutions «para-étatiques autonomes» (langue, culture...), mais dans une refonte totale de la société conformément aux principes internationalistes⁸. Toutes choses justes mais éminemment abstraites ne tenant pas compte des processus historiques, du vécu (conscience) et de la vie concrète des groupes discriminés... Des positions théoriques qui se révéleront à l'épreuve du feu d'Octobre totalement inopérantes, les bolcheviks adoptant alors grosso modo la politique qu'ils avaient combattue... Mais c'est une autre histoire!

Pour le courant marxiste dominant de l'Europe centrale et orientale, la dissolution des Juifs dans les nations environnantes était conçue comme une sorte de «loi du développement historique». Rares sont celles et ceux qui semblent avoir perçu le processus qui se déroulait sous leurs yeux, ce qu'Enzo

Traverso décrit comme la «liaison dialectique» entre le développement massif de la culture yiddish et les pogroms qui élevaient «une barrière contre leur assimilation dans le milieu environnant» et développaient ainsi un sentiment d'appartenance. Des courants, comme l'austro-marxisme, le Bund et d'autres encore en Amérique latine, aux États-Unis, dans l'État espagnol et même dans les frontières de la «France éternelle» ont tenté de penser la synthèse entre socialisme internationaliste et prise en compte des identités collectives plurielles, nationales, nationalitaires, régionales, «ethniques», culturelles... Des courants qui, tout en étant internationalistes et universalistes – et au-delà de leurs appréciations critiques sur les manifestations de particularismes ou sur celles et ceux qui les portaient, les véhiculaient ou les instrumentalisaient – ont compris que ces particularismes n'étaient ni réductibles ni même «unifiables» de manière abstraite.

On peut, croyons-nous, aisément regarder notre société et nos problèmes politiques à la lumière des réflexions de ce qui constitue notre «bagage» en observant que le «grand récit» qui inspire une bonne part de nos ami-es et partenaires (du Front de gauche et plus largement) est un récit assimilateur inopérant, issu d'une autre époque, imprégné lourdement de messianisme jacobin et de chauvinisme «grand-français» se proclamant universaliste, qui a toujours fait violence aux minorités, extérieures comme intérieures. Pourquoi faudrait-il en effet que des «groupes humains *concrets*» abandonnent leurs particularités au profit de celles du modèle ethnoculturel national dominant? Au nom de quel universalisme abstrait faudrait-il leur enjoindre de faire un choix impossible entre leur participation à la société française et leurs particularités réelles ou imaginaires?

Revenons à aujourd'hui et à ici pour signaler deux ou trois choses

Regardons nos quartiers, nos villes, nos régions, nos territoires, et bien entendu nos entreprises: il y a une diversité de populations, des segmentations sociales plus ou moins ethnicisées, des communautés non territorialisées – et, évidemment, genrées – qui expriment des aspirations et des revendications à la fois démocratiques et «nationalitaires», et qui sont, ainsi que l'écrit Michel Cahen «*crystallisées autour de faits de conscience*». Ce sont les conditions historiques et matérielles, aussi bien que le travail de mémoire, d'invention et/ou de réinvention idéologiques effectué par différentes institutions et groupes sociaux, qui donnent naissance à ces sentiments

6. Pour éviter tout faux débat, la critique de l'«universalisme abstrait» implique une inscription dans l'universalisme.

7. En 1923, la proposition que les fonctionnaires parlent et écrivent «la langue de la population locale» avaient soulevé un tollé. Léon Trotsky, *Histoire de la Révolution russe*, Paris, Le Seuil, t. 2, *Octobre*, 1967.

8. Voir notamment Isaac Deutscher, *Essais sur le problème juif*, Paris, Payot, 1969.

d'appartenance, parmi des populations confrontées aux effets matériels des processus de ségrégation, de relégation, de stigmatisation, de discrimination, de paupérisation et partageant des traits ou des réponses culturels. Sans préjuger des évolutions possibles, ces questions peuvent participer aux affirmations collectives, contre une dissolution/négation imposée. Tout en étant pleinement sociales, elles ne sont par ailleurs jamais réductibles à une seule dimension, ni celle de classe, ni celle de «race» ni celle de genre.

Le bloc social majoritaire que nous voulons mettre en mouvement pour transformer la société a besoin pour se construire de l'unité de toutes les composantes du «peuple» et de la reconnaissance des diversités. Non pas une reconnaissance parce que nous serions «tolérant-es» et hostile au racisme, mais parce qu'il faut à la fois reconnaître des divisions profondes entre salarié-es, les avantages relatifs que certain-es en tirent et en souligner leurs effets matériels très asymétriques, leurs effets en terme de domination. L'hétérogénéité du «prolétariat/salariat», ce que certain-es désignent comme *le* «peuple», est réelle (ne serait-ce qu'entre femmes et hommes), elle souligne les obstacles à la construction d'une hégémonie sociale émancipatrice. Celle-ci passe, entre autres, par l'auto-organisation, y compris séparée (c'est un apport des féministes), de celles et ceux qui subissent des oppressions, spécifiques ou non. C'est un préalable nécessaire à la possibilité d'un front collectif social inclusif à construire. Mieux vaut, nous semble-t-il, aborder cette question que de l'é luder par des caractérisations hâtives ; même si nous ne faisons qu'effleurer la question, que nous ne proposons que des réponses non achevées, nous ne pouvons y échapper. L'universalisme est à la fois un principe *et* une construction, une utopie à réaliser.

Revenons ici au texte de la FASE : «*La lutte contre toutes les dominations et discriminations, au lieu d'une hiérarchisation des combats qui laisse sur le bord de la route ou qui cantonne dans le champ du sociétal tant d'acteurs citoyens.*» Si cela a un sens, et cela nous semble en avoir au moins un, alors nous devons prendre en compte l'existence de préoccupations spécifiques et de leurs nécessaires organisations sur des bases autonomes et dont les contours ne peuvent être décidés que par les intéressé-es elles/eux-mêmes. Et une telle prise en compte nous contraint à agir pour que cette «séparation» soit articulée et intégrée (sans prétendre vouloir les fondre) au «tout» dans notre projet⁹. Pour qu'émerge un front collectif

social inclusif, les travailleur·ses ne peuvent construire leur unité qu'en se dotant d'organisations adéquates qui soient à la fois porteuses d'universalité et de particularismes.

Le «tous et toutes ensembles» que nous voulons ne peut être conçu comme une entité indifférenciée, informe, c'est au contraire une construction politique prenant en compte les différences (et pas seulement les divergences politiques ou les histoires organisationnelles différentes). Michael Löwy et Eleni Varikas rappellent que si pour participer à l'universel, l'être humain doit «se soustraire» à tout particularisme, il faut que ce «moment d'abstraction» soit «dialectiquement dépassé par l'universalité concrète», laquelle ne nie ni les particularités des êtres humains réel·les ni les diversités des groupes humains concrets (socialement, historiquement, sexuellement, racialement et culturellement situés), mais au contraire s'en empare comme d'un outil de construction de cet universel¹⁰.

Ce faisant, s'il va de soi que nous ne saurions opposer le social à l'«ethnique» ou au genre, nous devons prendre en compte l'imbrication, l'intersectionnalité (Kimberle Crenshaw), la coextensivité, la consubstantialité (Danièle Kergoat) des dynamiques de subordination, de précarisation économique et de dévalorisation symbolique, d'identités construites et reconstruites.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il n'existe pas de logique globale, celle du mode de production et de reproduction dominant dont l'ordre fonctionne selon des rapports sociaux particuliers, où fétichismes, oppressions et dominations s'articulent pour assurer la soumission au processus global de l'exploitation capitaliste. Pour rassembler un tel bloc social majoritaire, il faut articuler les revendications dites «anticapitalistes» et *toutes* les revendications

le mouvement ouvrier britannique et de revisiter la 3^e Internationale qui avait évoqué la construction d'organisations (syndicales) spécifiquement noire aux USA afin qu'elles agissent dans l'unité conflictuelle avec le syndicalisme majoritaire blanc. Nous rappellerons ici une anecdote personnellement vécue par l'un d'entre nous : la CFDT des hôpitaux de Paris des années 1970 s'était dotée de structures «non-mixtes» pour organiser les nombreux·ses Antillais·es (de nationalité française par ailleurs) de cette administration. Sans oublier les «moments français» où l'organisation «ethnique» et autonome de l'«autre» était non seulement nécessaire mais valorisée (du moins pendant un temps !) : la MOI, etc.

10. Michael Löwy et Eleni Varikas, préface à Zalkind Hourwitz, *Apologie des Juifs : Humanisme juif et philosophie des Lumières*, Paris, Syllepse, 2002.

9. Il n'est pas inintéressant de relire ce que Marx sur les rapports de la classe ouvrière irlandaise d'Angleterre avec

démocratiques *jusqu'au bout*, afin de rassembler les exploités et les opprimés, non pas seulement en tant qu'individus, mais aussi le cas échéant en tant que *groupes auto-organisés*. En effet, ici ou ailleurs, l'émancipation des opprimés sera l'œuvre de celles-ci et de ceux-ci par leur activité propre, suivant les calendriers et les modalités qu'elles et ils choisiront. Leurs auto-organisations prendront des formes variées – voire hybrides, inadéquates (selon «nos» critères), critiquables et même insupportables¹¹ –, et probablement des formes de non-mixité, en fonction des dominations.

Les préjugés raciaux existent, alors soit on se contente de pousser des cris d'orfraie pour les dénoncer (c'est utile), soit on se donne aussi et surtout les moyens politiques, économiques, institutionnels, pour saper les logiques sociales qui sont à l'œuvre et qui les produisent et les reproduisent. «*Réaffirmer le principe d'égalité devant les droits*» et «*mettre en œuvre des mesures pratiques d'accès aux droits*», est-il écrit encore dans la brochure de la FASE, eh bien, il faut tenter de faire des propositions *concrètes*, qui permettent de *construire* l'égalité en négation concrète des inégalités structurelles existantes. Des propositions qui permettent de sortir de la situation où chacun·e peut à bon compte, la main sur le cœur, dénoncer les inégalités, le sexisme, le racisme et sans envisager un seul instant les moyens d'en saper les fondements par des mesures immédiates de rattrapage. Ainsi, répondre à la ségrégation par la proclamation de l'«égalité républicaine» est pire qu'un non-sens. L'égalité ne peut se réduire à une simple proclamation. Nous ne devons pas faire une lecture statique de la déclaration de 1793 : «*Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi*». Nous en faisons une autre lecture, celle d'un Engels qui écrivait que pour établir l'axiome que deux humains sont entièrement égaux, il faudrait qu'ils soient «*affranchis de toute réalité sociale, de tous les rapports nationaux, économiques, politiques et religieux existant sur terre, de toutes les propriétés sexuelles et personnelles*». Si nous prenons au sérieux les questions de la liberté, de l'égalité et de fraternité, il nous faut donc aller au-delà de la manifestation de bonnes intentions égalitaires.

Sous la pression du mouvement pour les droits civiques et du Black Power, le président américain, Lyndon B. Johnson déclarait : «*Imaginons un cent mètres dans lequel l'un des deux coureurs aurait les*

jambes attachées. Durant le temps qu'il lui faut pour faire dix mètres, l'autre en a déjà parcouru cinquante. Comment rectifier la situation? Doit-on simplement délivrer le premier coureur et laisser la course se poursuivre, en considérant qu'il y a désormais «égalité des chances»? Pourtant, l'un des coureurs a toujours quarante mètres d'avance sur l'autre. Est-ce que la solution la plus juste ne consisterait pas plutôt à permettre à celui qui était attaché de rattraper son retard? [...] Ce serait là agir concrètement dans le sens de l'égalité. [...] En vérité, on ne peut considérer avoir été parfaitement équitable envers une personne enchaînée si l'on se contente de la débarrasser de ses chaînes et de lui faire prendre place sur la ligne de départ [...] en lui disant : «Voilà. Tu es libre de rivaliser avec les autres».»

Le bourreau du peuple vietnamien avait parfaitement formulé la problématique qui devrait être la nôtre : établir l'égalité, corriger, réparer, compenser, inverser les effets des discriminations ethniques ou sexuées et la tendance irrépressible à la pérennisation des inégalités qui découlent de ces discriminations structurelles.

Des pistes de réflexion pour l'action

En matière d'égalité femmes-hommes, il existe en France une loi sur l'égalité professionnelle hommes-femmes qui stipule qu'un rapport annuel doit comparer les situations des hommes et des femmes dans l'entreprise et recenser les mesures prises en vue d'assurer l'égalité¹². Cependant, cette loi ne comportant aucune obligation de résultat, elle doit donc être améliorée, étendue et... appliquée (le secteur

12. La loi concerne les entreprises de plus de cinquante salariés où l'employeur est dans l'obligation de soumettre une fois par an au comité d'entreprise un rapport comparatif sur les conditions générales d'emploi et de formation des hommes et des femmes au sein de l'entreprise. Ce document permet d'apprécier pour chacune des catégories professionnelles la situation respective des femmes et des hommes en ce qui concerne l'embauche, la promotion, la classification, la qualification, la rémunération. Il recense les mesures prises en vue d'assurer l'égalité et énumère les objectifs prévus. La loi du 9 mai 2001 stipule d'ailleurs que les partenaires sociaux doivent négocier périodiquement des objectifs chiffrés et des mesures de rattrapage. Reste évidemment à assortir ces dispositions d'une obligation de résultat avec sanction financière et pénale. Il s'agirait d'un vrai engagement contre le «communautarisme» majoritaire, contre les «quotas» des dominations invisibles.

11. Rappelons ici très succinctement la nécessaire distinction à établir entre le «nationalisme» de l'opprimé et celui de l'opresseur.

public et nationalisé devrait évidemment faire montre d'exemplarité).

Pourquoi une loi plus générale ne contraindrait-elle pas les entreprises à prendre des mesures correctrices et «égalisatrices» permettant le recrutement et la formation de salarié·es et de fonctionnaires minorisé·es et invisibilisé·es par le fait majoritaire¹³ et à «rééquilibrer» ainsi la composition à tous les échelons de leur main-d'œuvre sur la base, par exemple, d'un bassin d'emploi).

Une compétence en la matière pourrait être attribuée aux comités d'entreprise ou à des structures *ad hoc* (type CHSCT) qui établiraient des «programmes d'égalité» chiffrés, datés et publics. Et, pourquoi n'existerait-il pas des comités d'«égalité des droits» dans les villes, les départements, dans les administrations, des Pôles emploi? qui auraient pour fonction d'examiner les embauches et les promotions, de rappeler que la discrimination est interdite, de recueillir les doléances, de les examiner, de faire si possible œuvre de conciliation, de recommander des sanctions et surtout d'établir des objectifs chiffrés, seuls critères objectifs qui permettent d'évaluer les efforts déployés. Ainsi, par exemple, la CGT illustre sa prise en compte de la problématique quand elle évoque les moyens de lutter contre les discriminations: «*Le préjudice est évalué et un système de rattrapage est mis en route*».

Pour sortir de l'abstraction (in)égalitaire, de nouveaux droits sont à inventer, à mettre en mouvement, à construire. En effet, l'expérience montre que pour gripper la machine à reproduire les discriminations, les indispensables politiques économiques et sociales redistributives ne suffisent pas. Il convient donc de proposer et d'animer des politiques dites de «correction des inégalités», d'«action positive¹⁴», d'«accommodement raisonnable¹⁵» – peu importe le nom qu'on leur donne – qui visent à combler le gouffre séparant l'inégalité réelle de l'égalité proclamée et à construire l'égalité.

13. En Grande-Bretagne, les sociétés candidates à la gestion des chaînes de télévision doivent présenter les «engagements pris pour promouvoir au sein du personnel l'égalité des chances entre hommes et femmes et entre personnes de différents groupes «ethniques»»? En Angleterre toujours, il existe une loi qui impose à la Fonction publique de publier un rapport annuel sur les nominations à des postes de responsabilités de «membres des minorités».

14. Voir Patrick Le Tréhondat et Patrick Silberstein, *Vive la discrimination positive. Playdoyer pour une république des égaux*, Paris, Syllepse, 2004.

15. Voir notamment les travaux de Jean Baubérot.

Les moyens institutionnels et la volonté de favoriser l'auto-organisation des groupes sociaux concernés peuvent être des leviers pour des mesures spécifiques immédiates pour «réparer», «corriger», «compenser», «contrebalancer», «inverser» les effets des discriminations dans toutes leurs dimensions (de classe, de genre et de «race»). Dans cette optique, l'égalité est donc à la fois un principe et un objectif, un mot d'ordre d'action et un projet, inséparables par ailleurs de la liberté des individu·es.

Notre gauche doit donner un signal plus fort que les sempiternels effets de manche rappelant le principe d'égalité et montrer comment notre rassemblement (et partant le Front de gauche) participe à l'enrayement concret de la spirale infernale de la ségrégation et de la discrimination.

Aux inégalités et asymétries existantes, nous pouvons opposer la construction de *dynamiques universalistes concrètes*, mobilisatrices et non réduites à la «communauté majoritaire», un universalisme préoccupé de l'histoire et des dynamiques sociales. Cet universalisme, répétons-le, n'est pas encore advenu, c'est un *projet en devenir* et, d'une certaine façon, une utopie, un horizon pour le rassemblement que nous construisons.

Il est temps que soit organisé un véritable débat contradictoire, public et citoyen sur les hypothèses d'une politique de construction de l'égalité ici et maintenant. Quels en seraient les principes? Qui en seraient les bénéficiaires? Quels en seraient les critères d'application? Quelles en seraient les obligations? Quels en seraient les fondements juridiques et constitutionnels? Quels en seraient les «effets pervers» éventuels?

Notre horizon : l'égalité réelle pour toutes et tous

La gauche en co-construction qui se réclame de l'auto-organisation et de la coopération des dominé·es, de la réorientation du fonctionnement de la société, de la transformation des rapports sociaux, ne devrait plus contourner ces débats et cet objectif. Il en va de la possibilité même de construire un bloc social et politique moteur transformation sociale.

Parler d'être humains, c'est toujours parler de relations sociales, d'oppression et d'exploitation et c'est aussi toujours parler des un·es en relation à d'autres. Et la construction d'un·e «autre» contre l'un·e essentialisé·e est toujours potentiellement stigmatisante et porteuse d'une naturalisation des «différences» qui ne le sont que socialement.

Mais si les préjugés raciaux, pour en rester à ce sujet, existent, ainsi que leurs dynamiques sociales propres, c'est donc que les races, les ethnies, les communautés, etc. existent. Non pas comme des phénomènes naturels et intangibles (le « on ne naît pas femme, on le devient » de Simone de Beauvoir), mais comme des relations identitaires socialement construites, plus ou moins provisoires (on revient ici à l'articulation des temps courts, moyens et longs évoqués plus haut).

Ce sont les conditions générales de l'existence et des mouvements de l'histoire qui font qu'un groupe, une communauté, une minorité à conscience d'être un groupe et d'avoir une identité propre. Les histoires plus ou moins récentes autour de la double nationalité, du drapeau algérien dans les matchs de foots, du sifflement de la *Marseillaise* doivent nous interroger : c'est pour le dire comme CLR James l'expression du « nationalisme de l'opprimé », un « nationalisme » qui lui donne de la force, qui lui donne le respect de lui-même et qui exprime (y compris de manière déformée) sa volonté de disposer de lui-même. C'est aussi, malgré les apparences trompeuses, une manière de réclamer son intégration (à ne pas confondre avec l'assimilation) dans la société en disant : « Je suis comme vous, mais moi en plus je suis aussi comme ça, *et j'y tiens* ». James, disait de cela que c'était « un parfait exemple de contradiction dialectique » : plus les « étrangers » entrent dans le salariat et participent à la vie de la Cité, plus ils perçoivent leur exclusion de la démocratie, à la fois individuellement et en tant que groupe ségrégué¹⁶.

L'oppression raciale (bien plus que le « racisme ») est suffisamment puissante pour que les groupes ségrégués ressentent non seulement leur situation particulière mais aussi le besoin de donner à cette conscience une expression organisée, politique, ou institutionnelle. Et ils ont évidemment besoin aussi que la société leur reconnaisse ce droit. Dès lors si la relation dominant-dominé existe, la lutte contre la domination ne peut faire l'impasse d'être pensée dans le cadre des rapports entre groupes sociaux.

Au contraire du statu quo « républicain » qui, au nom de l'égalité de traitement des citoyens individuels indépendamment de tout critère concret, se coule dans le moule de l'acceptation du réel tel qu'il est et de l'ethno-différencialisme, des courants comme celui que nous bâtissons doivent proposer une autre voie.

16. D'où l'« aberration » de l'exclusion des femmes portant le foulard de l'emploi public et des activités péri-scolaires.

Il faudrait que soit créé un ministère des communautés culturelles et de l'immigration (comme au Canada) chargé de l'articulation entre ce qui relève des besoins et des aspirations des « communautés » et du général (les immigrants « contribuent au multiculturalisme canadien » et leur intégration est un « processus d'adaptation bilatérale » selon le ministère canadien)¹⁷. Et bien entendu, ce ne sont ni les autorités étatiques, ni les organismes religieux ou autres qui désignent qui est membre d'une « communauté » mais à l'instar de ce que proposaient les austro-marxistes, les citoyen·nes eux-mêmes qui décident eux-mêmes s'elles/ils appartiennent à telle ou telle communauté, voire à aucune ou à plusieurs...

Nous devons dire haut et fort que nous sommes favorables à une nouvelle démocratie qui « reconnaît » l'émergence citoyenne des minorités et des communautés, laquelle ne sera pas, évidemment,

17. Rappelons ici que la Constitution canadienne associe comme « nations fondatrices », les « anglophones », les « francophones » et les « Premières nations » (les Amérindiens) et institutionnalise l'idée que les discriminations ont un effet cumulatif et qu'il est nécessaire pour en venir à bout de prendre des mesures préférentielles. La loi fondamentale canadienne autorise donc la mise en place de programmes spécifiques qui sont conçus pour corriger les inégalités et comme des voies d'accès à l'égalité. Ainsi, Toronto (800 000 habitants) qui compte près de 50 % d'immigrant·es récent·es et plus de cent minorités représentées par au moins mille personnes a mis en place un Conseil permanent des affaires communautaires et les services de la ville s'emploient à identifier les besoins spécifiques, y compris à l'aide d'outils statistiques. Sur le plan scolaire, des expériences ont été menées dans les quartiers défavorisés composés de « minorités visibles ». Si les enfants sont immédiatement immergés dans des classes anglophones, ils bénéficient d'un suivi particulier assuré par des éducateurs/éducatrices maîtrisant la langue maternelle des enfants et l'école est ouverte aux diverses formes de soutien scolaires en relation avec les familles ou les associations ethnoculturelles reconnues qui assurent jumelage, tutorat, etc. Ainsi, l'embauche de policiers, de pompiers ou d'ambulanciers par l'administration municipale se fait-elle au « prorata pondéré » des déclarations d'appartenance. Les entreprises doivent établir un rapport où elles font état de leur effectif salarié qui évalue la présence de membres des différentes minorités, des efforts pratiqués pour atteindre une représentation équitable des minorités et de leur répartition, un état des rémunérations, des avancements, un relevé des embauches qu'ils pratiquent. Une telle orientation est bien sûr limitée par la réalité de l'organisation des rapports sociaux. Notre projet politique ne saurait être en deçà de ces réponses.

chimiquement pure et pourra comporter des traits que nous pourrions être amenés à critiquer et à combattre. C'est un défi majeur auquel les gauches ne sont guère préparées. Et pour paraphraser l'intellectuel militant afro-américain, W.E.B. Dubois, nous dirions qu'il faut rendre possible qu'un·e individu·e soit à la fois un·e Noir·e/Maghébin·e/etc. *et* un·e citoyen·ne français·e: «C'est une sensation bizarre, cette conscience dédoublée [...]. Chacun sent constamment sa double nature – un Américain, un Noir; deux âmes, deux pensées, deux luttes irréconciliables; deux idéaux en guerre dans un seul corps noir, que seul sa force inébranlable prévient de la déchirure.» (1903).

Les dominé·es revolté·es se reconstruisent aussi comme humain·es plus «complet·es», en reformulant les caractérisations majoritaires, les stigmatisations, les effets de visibilité/invisibilité. Nous devrions les soutenir en dévoilant le faux universel de la communauté majoritaire, l'invisibilité mais néanmoins prégnante de «l'ethnicité majoritaire», en rappelant qu'il n'y a pas d'ethnicité sans relation à d'autres ethnicités.

Un tel défi suppose que la gauche de transformation soit capable d'articuler, ainsi que l'écrit Saïd Bouamama, bataille pour l'égalité et pour la laïcité, bataille contre les intégrismes et l'oppression de la «partie du peuple de notre pays issue des anciennes colonies», bataille contre celles et ceux «qui invoquent la laïcité pour renforcer la domination des minorités françaises», et contre celles et ceux qui «invoquent les voies identitaires ou religieuses pour s'opposer à l'égalité, à toutes les égalités (hommes/femmes, immigré·es/Français·es, citoyen·nes/nationaux, Français·es de toutes origines, etc.)».

Rompant avec le stalinisme, Aimé Césaire écrivait qu'il faudrait avoir «la patience de reprendre l'ouvrage, la force de refaire ce qui a été défait [...], la force d'«inventer» notre route et de la débarrasser des formes toutes faites, des formes pétrifiées qui l'obstruent». Nous ne pouvons plus nous soustraire à cette nécessité de refondation. Il faut à la fois dessiner les contours et les formes démocratiques que prendrait une république des égales-égaux et engager le fer pour construire une citoyenneté qui permette le trait d'union entre les «âmes» qui agitent et tiraillent les «faits de conscience cristallisés». Enfin, si la tension est grande entre chacune des «âmes», entre «particularismes» et «universalisme», alors il nous faut utiliser cette tension comme un levier démocratique et agir avec les forces intéressées pour que se construisent politiquement des sujets collectifs.

La «révolution» à laquelle nous aspirons doit construire les conditions politiques et institutionnelles de

la participation pleine et entière des minorités en tant que telles dans la démocratisation radicale des institutions en lien avec notre projet autogestionnaire.

Sur ces questions, comme sur d'autres, notre projet doit être à la mesure de l'égalité et de la liberté au cœur de nos utopies.

Didier Epsztajn, inorganisé, membre du FdG de Paris 10^e, animateur du blog «Entre les mots entre les lignes».

Patrick Silberstein, inorganisé, membre du FdG d'Aubervilliers, éditeur aux éditions Syllepse.